

Image not found or type unknown



Renseignement congés sabbatique

Par **Fairy**, le **12/12/2007** à **19:00**

Bonjour, j'ai déjà lu plusieurs infos sur les "lois" du congés sabbatique mais je voudrais savoir si j'ai fait 1 an d'intérim et 5 ans en CDI dans la même entreprise, l'année d'intérim compte dans l'ancienneté des 6 ans à avoir ? Il me semble que j'ai le droit de travailler dans un congés sabbatique mais ne pas faire de concurrence à mon employeur mais est ce que je suis obligé de dire à mon employeur ou je travaille et ce que je fais professionnellement pendant ce congés sabbatique ? Merci